

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 4/2022

**Nombre de conseillers : 11
en exercice
Présents : 9
Votants : 11**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame DARINOT Alexandra, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 février 2022

Présents : Mmes DARINOT Alexandra, FRAGNER Patricia, HAMER Marie-France, LATOUR Carine, LECLERC-FOUILLAT Nathalie

Mrs DE SEZE Pierre, BODINIER Thierry, OBIOL Anthony, POIS Guillaume,

Absents : Néant

Excusés : Mrs GASSIPARD Romain et LEDOUX Bruno

Pouvoir : Mr GASSIPARD Romain à Mme DARINOT Alexandra et Mr LEDOUX Bruno à Mr DE SEZE Pierre

Objet : Projet Eolien Commune de DIOU

COMMUNE DE DIOU PROJET PARC EOLIEN SAS DIOU ENERGIES (3 EOLIENNES) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MIGNY

Madame le Maire expose le dossier qui suit :

En application de l'article R181-38 du code de l'environnement : « Dès le début de la phase de consultation du public, le préfet demande l'avis au conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R.123-11 ou au I de l'article R.123-46-1 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique ou de la consultation du public réalisée conformément aux dispositions de l'article L.123-19 ».

Il appartient donc d'inviter le Conseil municipal de MIGNY à émettre un avis concernant l'autorisation en vue d'exploiter le parc éolien présentée par la SAS DIOU Energies sur la commune de DIOU. Madame le Maire de MIGNY expose le projet de la société Diou Energies qui prévoit l'implantation de trois éoliennes pour une puissance totale maximale de 11,7 MW, trois aérogénérateurs mais aussi des ouvrages annexes comme notamment des plateformes, un poste de livraison électrique et un réseau de raccordement électrique souterrain (Hauteur de mât de 111m, diamètre de rotor de 131m et hauteur totale en bout de pale de 171,5m ; Puissance nominale maximale de l'éolienne : 3,9 MW ; Habitation la plus proche : 895m lieudit « Yvoy ».

Au travers du projet SAS DIOU Energies soumis à délibération ce jour, Madame le Maire de MIGNY propose au Conseil municipal d'engager une discussion autour de la problématique de l'éolien sur l'ensemble de notre territoire et précise qu'elle est sans cesse interpellée par des sociétés pour de nouveaux projets.

Après avoir exposé le sujet et les orientations de l'éventuelle discussion, Madame le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite ou non engager le débat dès ce soir. A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'évoquer la problématique de l'éolien sur notre territoire et ainsi prendre position sur le projet SAS DIOU ENERGIES.

Après avoir pris connaissance dudit projet éolien, les membres du Conseil municipal par onze voix CONTRE, zéro voix POUR et zéro ABSTENTION, émettent un avis DEFAVORABLE sur l'exploitation d'un parc éolien présentée par la SAS DIOU Energies sur la Commune de DIOU.

Pour Extrait Conforme
Certifié exécutoire
Le 28 février 2022
Le Maire, Alexandra DARINOT